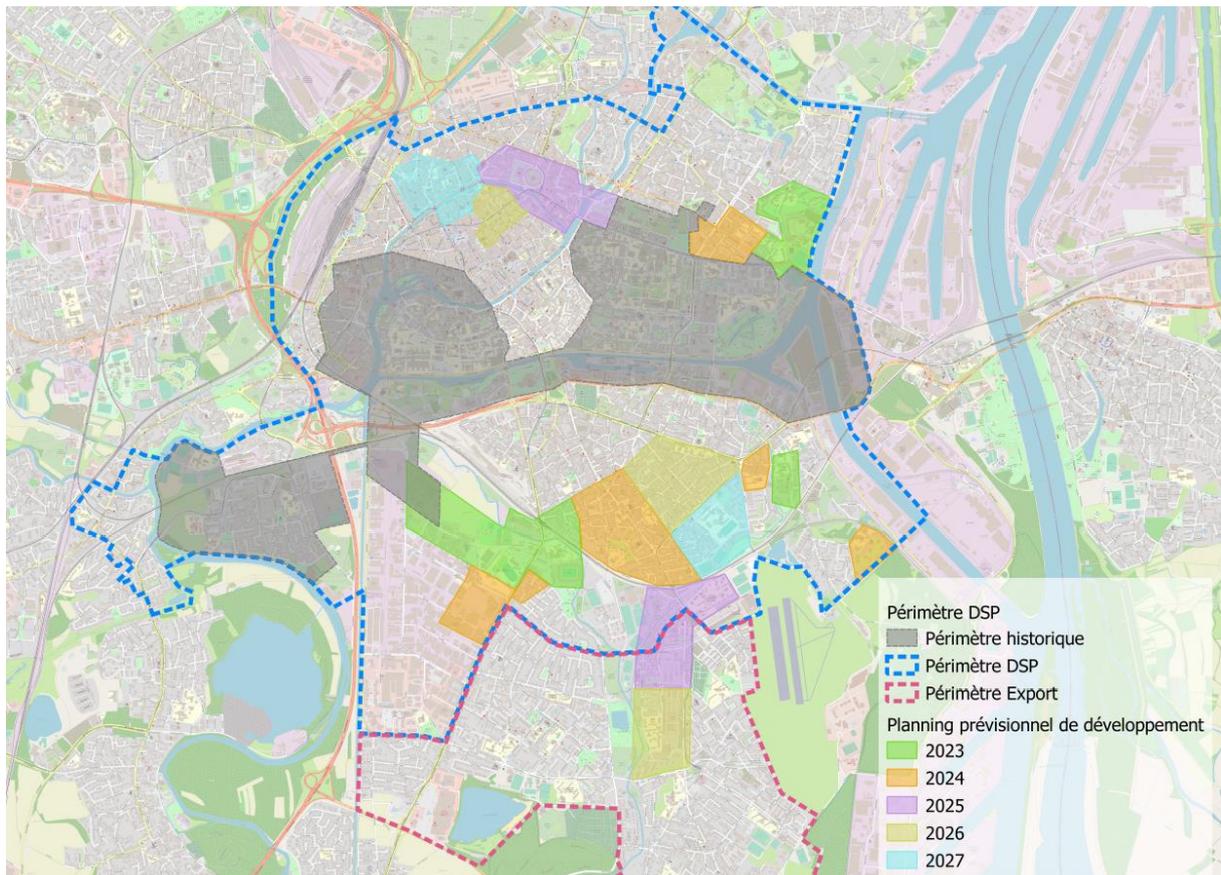


Annexe 2 : Présentation du projet de développement du réseau SCE

1. Présentation de SCE

La société Strasbourg Centre Energies a en charge le développement et l'exploitation de réseaux de chaleur dans le cadre de la nouvelle Délégation de Service Public depuis le 1^{er} octobre 2023. Cette SEMOP est constituée à 51% par R-CUA, 34% par l'Eurométropole de Strasbourg et 15% par la Banque des Territoires. La durée du contrat est de 20 ans.

Le périmètre associé à cette DSP est présenté ci-dessous : en bleu la zone DSP de base, en rouge le périmètre d'export de chaleur.



L'objectif est d'alimenter un potentiel de 350 GWh avec un taux d'Énergies Renouvelables cible de 80%. Les sources d'énergies seront multiples, mais essentiellement basées sur de la récupération d'énergies fatales d'industriels.

Pour remplir ces objectifs, un développement d'une trentaine de kilomètres de réseau est prévu.

2. Présentation des travaux projetés et autorisations associées

En annexe du présent dossier est fourni un plan de fuseau projeté du réseau, associé à un planning général.

Le réseau de chaleur est un réseau pré-isolé transportant de l'eau chaude <120°C. Les diamètres concernés varient du DN500 au DN32.

L'extension du réseau se fera jusqu'en 2028 dans les projections actuelles. Le principe est de développer deux axes principaux :

- L'axe Sud, qui démarre de la chaufferie existante située rue du Doubs pour rejoindre le quartier Lizée avenue du Neuhof. L'objectif est de proposer au bailleur de ce quartier sujet à un projet ANRU un raccordement de ses bâtiments au réseau de chaleur, afin de profiter d'énergie renouvelable à un tarif plus stable et compétitif. Cette colonne vertébrale permettra ainsi d'irriguer d'autres secteurs du Neuhof, et également les quartiers du Neudorf et de la Meinau.
- L'axe Nord, qui démarre de la chaufferie existante située rue du Petit Rhin pour rejoindre le centre-ville de Strasbourg, en irriguant sur le chemin le quartier des XV, l'Esplanade et le Neustadt.

Le principe de cheminement de réseau sur l'axe principal répond à une logique globale de développement. Elle est donc peu sujette à des évolutions d'ampleur. Toutefois, les cheminements dans les quartiers du Neudorf, de la Meinau, de l'Esplanade, du Neustadt ou dans la zone du centre-ville restent fortement modifiables. En effet, ces tracés sont basés sur des hypothèses de demande de raccordement et de commercialisation, et sont donc assujetties aux opportunités et contraintes diverses, comme des programmes d'aménagement urbains, opportunités commerciales notamment. Le cheminement du réseau est donc à confirmer, et pourra évoluer tout au long de son développement.

3. Réglementation applicable

La réglementation applicable aux réseaux de chaleur basse température (<120°C) est liée aux règles de pose des réseaux en milieu urbain, à savoir le respect des règlements de voirie et des permissions de voirie, ou encore la réglementation anti-endommagement pour les travaux à proximité des réseaux existants.

Nous n'avons prévu à ce stade aucun dossier de type Loi sur l'Eau, demande de défrichement de Bois Classé, et aucun passage dans ou à proximité des sites naturels protégés, le réseau étant étendu dans une zone urbaine. Toute dépose d'arbre est par ailleurs sujette à un accord de la Ville, et est donc à priori exclu.

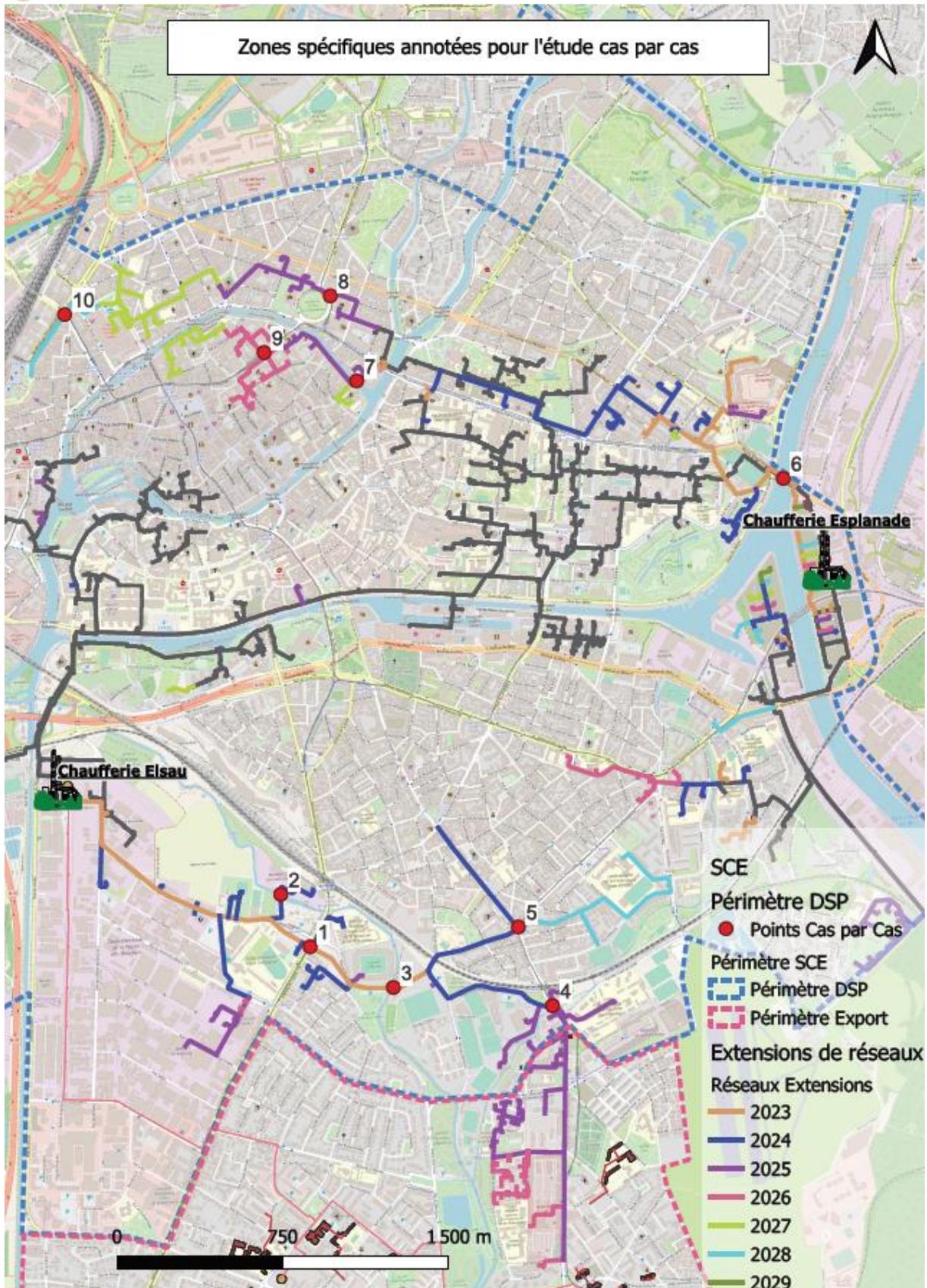
Des demandes spécifiques pourraient éventuellement être faites dans le cadre d'une nécessité d'épuiser les eaux en fond de fouille dans le cadre d'un fonçage par exemple, si un rejet d'eau était nécessaire vers le milieu naturel. Dans ce cas précis, un dossier Loi sur l'Eau serait établi et soumis au service compétent. Les rejets issus de ces pompages sont par ailleurs généralement effectués dans les réseaux d'assainissement et soumis à une autorisation de rejet.

Il en est de même pour les traversées en accrochage à des ponts ou sur portique au droit des cours d'eau : les contraintes associées au lit majeur des cours d'eau étant respectés, aucune incidence n'est attendue et donc aucun dossier Loi sur l'Eau ne sera à déposer.

Actuellement, voici les quelques passages particuliers prévus dans le cadre des travaux :

- Réseau Sud :
 - (1) Passage sous tramway avenue de Colmar
 - (2) Passage en accrochage sur le pont privé de la société Carambar/Suchard au droit du Rhin Tortu (pour raccordement du client – projet soumis encore à un accord commercial avec le client)
 - (3) Passage par pose d'un portique au droit du Rhin Tortu au Sud Est du Stade de la Meinau, Piste Georges Speicher
 - (4) Passage sous Tram avenue du Neuhof
 - (5) Passage sous Tram Route du Polygone

- Réseau Nord
 - (6) Pose en sous face du pont d'Anvers au droit du Canal du Rhône au Rhin
 - (7) Passage dans le tablier du pont Saint Etienne
 - (8) : Passage sous Tram devant la Préfecture
 - (9) Passage sous Tram Place Broglie
 - (10) Passage sous Tram Boulevard Wilson



Localisation des passages particuliers

4. Incidences attendues du projet

Les incidences à long terme du projet sur l'environnement, associées directement aux travaux, sont nuls. L'incidence du projet global sur l'environnement sera positif, car il permettra de faire baisser l'empreinte carbone de la ville de Strasbourg

Des incidences temporaires sont toutefois prévisibles.

- Bruit :

Un chantier en milieu urbain peut être à l'origine de nuisances sonores. Les engins respecteront la réglementation et seront donc à même à limiter ces nuisances.

- Poussières, vibrations

Le passage d'engins, le terrassement et le remblai de fouilles peut être à l'origine d'émissions de poussière et de vibrations. Les poussières sont limitées, lors du sciage des enrobés, par l'arrosage au moment du sciage. Pour le reste, les nuisances attendues sont faibles et seront limitées à la durée du chantier.

- Excédents de matériaux de déblais

Les travaux vont engendrer des déblais, et ce du fait :

- De la place occupée par les tubes et le sable d'enrobage
- De la non réutilisation sur site de remblais non conformes aux exigences des services gestionnaires des Voiries.

De ce fait, nous avons estimé que le volume total de déblai est de 43790m³. Pour ce qui est du volume évacué, il sera plus faible :

- Le volume occupé dans le sol par les tubes et le sable est estimé à 18 760m³
- Le volume réutilisé sur site est estimé à environ 11 900m³.
- Le volume total à évacuer est estimé à 31 900m³ environ.

Ce volume de déblai non réutilisé sera pour l'essentiel mis en décharge agréée. Il peut éventuellement être réutilisé sur d'autres chantiers, si la qualité du déblai le permet. Il est alors stocké provisoirement sur le site de l'entreprise de terrassement Lingenheld.

- Rencontre de terres polluées sur la zone.

Sur le fuseau de passage de la première phase de travaux, un diagnostic HAP/amiante a été réalisé sur les enrobés. Seule une rue concernée par un potentiel branchement est concernée par des HAP avec une concentration permettant la réutilisation en enrobé à froid (776 mg/kg). Pour le reste, aucune concentration anormale est détectée.

Le suivi de ces enrobés pollués sera effectué par Lingenheld Environnement. Pour le reste du réseau, les diagnostics seront réalisés au fur et à mesure de l'avancement des travaux, selon les fuseaux de passage qui seront choisis.

En ce qui concerne les terres polluées, le réseau passant en voie publique, aucune pollution connue n'est attendue. Toutefois, un protocole de gestion des terres polluées a été établi par la société Lingenheld Environnement, qui réalise l'ensemble des travaux de terrassement du projet.

Une zone anciennement polluée est traversée : la SPL des Deux Rives située entre la Route du Petit Rhin et le canal. Cette zone, en cours d'aménagement pour y construire un quartier d'habitation, a été entièrement dépolluée par la SPL des Deux Rives dans le cadre de son projet d'aménagement. Aucune pollution n'est donc attendue.

- Sites Inscrits

Dans le cas où le raccordement au Collège Saint Etienne serait contractualisé, le branchement passerait Place Saint Etienne, Site Inscrit au Patrimoine des Monuments Historique. L'incidence serait toutefois provisoire, car une remise en état à l'identique sera prévu et vérifié par les services de la Ville.

Le réseau prévoit de se poser dans des secteurs urbains historiques (Centre-Ville, Neustadt), mais sur l'ensemble de ces travaux, une remise en état des voies à l'identique seront prévues.

Aucune incidence n'est donc attendue, excepté une incidence provisoire en phase chantier

- Incidence sur l'eau

Aucun rejet en milieu naturel n'est prévu dans le cadre du projet. Des rejets dans le réseau d'assainissement peuvent être nécessaire en cas de pompage de fond de fouille en phase de terrassement / fonçage, du fait de la présence de la nappe à parfois faible profondeur.

Dans ce cas, une demande d'autorisation de rejet sera établie avec le service d'Assainissement de l'Eurométropole, afin de formaliser les modalités de rejet.

5. Risques accidentels

Les risques accidentels peuvent être liés, en phase d'exploitation, à des fuites d'eau sur le réseau. L'eau s'écoule alors dans le sol.

Plusieurs moyens permettent de limiter ce risque :

- Les réseaux pré-isolés sont équipés de fils de détection de fuite, intégrés dans la mousse isolante. Ces fils de détection de fuite permettent de remonter une alarme, et également de connaître la position de la fuite. Souvent négligé dans le passé, cette méthode est à présent maîtrisée par les entreprises travaux est suivie de près par le personnel de R-CUA en phase de réalisation, afin de s'assurer que le système soit fonctionnel. Ces moyens permettent ainsi de détecter une fuite ou une infiltration d'eau dans un manchon, source de fuite future, et donc de limiter fortement le risque.
- Un contrôle de l'état du réseau est par ailleurs effectué annuellement par avion (thermographie). Ces éléments permettent de localiser des zones fuyardes, et engager, notamment sur des anciens réseaux, des recherches de fuite (par injection d'Hélium notamment).

Les moyens mis en œuvre par le service exploitation sont à même de maîtriser le risque de fuite, l'incidence attendue est donc quasi nulle.

6. Conclusion :

Le réseau Strasbourg Centre Energies sera développé sur plusieurs années, selon les possibilités commerciales et contraintes techniques urbaines.

L'objectif pour l'Eurométropole est de se doter d'un nouvel outil permettant de faire baisser sensiblement son empreinte carbone.

Ce type de réseau (<120°C) n'est pas soumis à une réglementation particulière vis-à-vis de l'environnement. Seules les réglementations classiques de pose de réseau s'appliquent.

Les incidences sur l'environnement sont celles liées au chantier, et celui-ci est réalisé dans un milieu urbain dense. Les incidences attendues sont donc celles associées au chantier, et sont faibles ou maîtrisées, et toujours provisoires.